

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

CESVI TUNISIE

EXERCICE 2024

YOUSSEF ABOUDA

Expert-comptable

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

26, Rue Ali Ben Khalifa, El Menzeh 9

1013 - Tunis - Tunisie

Tel : +216 99 726 353 - Fax : +216 70 039 579

Email : you.abouda@gmail.com

Web : [www. audit-comptable-tunisie.com](http://www.audit-comptable-tunisie.com)

JUIN 2026

CONTENU

PAGE

I. RAPPORT GÉNÉRAL

II. ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

▪ <i>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</i>	<i>1</i>
▪ <i>ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES</i>	<i>3</i>
▪ <i>ÉTAT DE FLUX</i>	<i>4</i>
▪ <i>NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS</i>	<i>5</i>

I. RAPPORT GÉNÉRAL

**MESSIEURS LES MEMBRE DU COMITE DE
DIRECTEUR DE CESVI TUNISIE**

RAPPORT GENERAL

Rapport sur les états financiers annuels

Opinion avec réserves

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par **CESVI TUNISIE**, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **CESVI TUNISIE**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **71 158 DT**, y compris d'un résultat des produits sur les charges nul.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des questions exposées décrites dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ces derniers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de **CESVI TUNISIE** au 31 décembre 2024, ainsi que l'état des produits et des charges de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de **CESVI TUNISIE** conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique des valeurs d'exploitation de **CESVI TUNISIE** au 31 décembre 2024 à cause de notre nomination postérieure à cette date.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Pour donner suite à des investigation effectué par La Brigades nationale d'Investigation dans les Crimes Economiques relevant de la police judiciaire de Gorjani, une affaire en justice numéro 58402 a été ouverte au tribunal de première instance de Tunis contre les dirigeants et les employés de CESVI TUNISIE pour blanchiment d'argent par association de malfaiteurs en exploitant les facilités accordées par les caractéristiques de l'activité professionnelles et sociale et de l'emploi provenant de financements étrangers sans respecter les règles et règlements applicables, l'escroquerie et la détention et l'utilisation de documents frauduleux. Cette affaire est actuellement devant le juge d'instruction encours d'enquête.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les membre du Comité de **CESVI TUNISIE** est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de **CESVI TUNISIE**.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité directeur, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

P/ CABINET YOUSSEF ABOUDA



Youssef ABOUDA
Tunis, le 09 juin 2026

II. ÉTATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes

31 décembre 2024

31 décembre 2023

Liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Autres actifs courants	3	750	750
Créances et comptes rattachés	4	49 708	51 803
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	5	174 874	174 874
Moins : amortissements		-153 930	-118 037
		20 944	56 837
Immobilisations incorporelles	5	3 049	3 049
Moins : amortissements		-3 292	-2 875
		-244	173
TOTAL DES ACTIFS		71 158	109 563

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE - PASSIFS ET ACTIFS NETS

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
PASSIFS	Autres passifs courants	6	50 458	44 680
	Fournisseurs et comptes rattachés	7	0	7 874
	Total des passifs		50 458	52 553
ACTIFS NETS	Dotations		-	-
	Apports affectés à des immobilisations		20 700	57 010
	Excédents reportés		-	-
	Excédents de l'exercice		-	-
	Total des actifs nets	8	20 700	57 010
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS			71 158	109 563

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

(Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
PRODUITS	Cotisation des adhérents		-	-
	Revenus des activités et manifestations		-	-
	Subventions de fonctionnement	9	761 788	374 228
	Apports non monétaires		-	-
	Autres Apports		-	-
	Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		36 310	45 092
	Autres gains		-	1 297
	Total des produits		798 098	420 617
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats d'approvisionnements consommés	10	19 897	14 649
	Charges de personnel	11	398 023	281 871
	Dotations aux amortissements et aux provisions		36 310	44 695
	Autres charges courante	12	343 208	79 400
	Charges financières nettes		-	-
	Autres pertes		659	3
	Total des charges d'exploitation		798 098	420 617
	EXCEDENTS DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		-	-

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS COURANTES	Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
	Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
	Encaissement des subventions de fonctionnement		-	-
	Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
	Décaissement des sommes versées aux tiers		-	-
	Décaissement des rémunérations versées au personnel		-	-
	Autres Décaissement des activités courantes		-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités courantes		-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
	Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Encaissement des dotations		-	-
	Encaissement des subventions d'investissement		-	-
	Encaissement des apports		-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-	-
	Variation de trésorerie		-	-
	Trésorerie au début de l'exercice		-	-
	Trésorerie à la clôture de l'exercice		-	-

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

CESVI TUNISIE est une filiale de CESVI FOUNDATION ETS ITALY est un Organisme non gouvernemental à but non lucratif dont le siège central est sis en Italie, constituée en 1985.

CESVI FOUNDATION ETS ITALY, nommé au paravent CESVI Fondazione Onlus, agit dans le monde entier pour soutenir les populations les plus vulnérables dans la promotion des droits de l'homme et la réalisation de leurs ambitions en faveur du développement durable. Elle considère également que la reconnaissance des droits de l'homme contribue au bien-être de tous sur la planète, une maison commune à préserver. Elle est présente actuellement dans 27 pays en Afrique, Amérique Latine, Moyen-Orient et Asie, en conformité avec la législation locale sur l'enregistrement des ONG.

Ses activités sont financées par des bailleurs de fonds internationaux à l'instar de :

- **L'Union Européenne** (DG INTPA, DG ECHO, DG JUSTICE)
- **Ministères et Agence de coopération** (AICS, FCDO, Ministère Fédéral Allemand de l'Économie et de l'Action Climatique (BMWK-IKI), IADSA Programme italo-albanais d'échange de dettes contre le développement, Ministero dell'Interno/Ministero dell'Interno – FAMI, Coopération suisse au développement, USAID – BHA)
- **Agences de l'ONU** (FAO, OCHA, PNUD, HCR, UNICEF, PAM)
- **Collectivités locales italiennes** (Commune de Milan, Commune de Galliate)

Suite I Note n°2

CESVI a commencé ses activités humanitaires pour soutenir la population en Libye en 2011, et a obtenu un permis de travail en 2012, ainsi qu'une registration en 2017 près du Conseil Présidentiel de Libye, Commission de la Société Civile, renouvelée chaque année jusqu'en 2024, autorisée à opérer en Libye sur la base de la Résolution n. 709/2024 du Conseil des ministres du Gouvernement libyen d'unité nationale.

Compte tenu de la situation sécuritaire, politique et économique instable, CESVI a initialement opéré sous la gestion directe du siège. Depuis en 2016, elle a ouvert un bureau de liaison en Tunisie. Ce bureau à Tunis servait initialement de point de coordination entre le personnel chargé du projet et le personnel libyen.

En août 2016, CESVI Fondazione – ETS (CESVI Italie), a ouvert un compte bancaire en Tunisie et a commencé le processus d'ouverture d'une succursale étrangère de CESVI en Tunisie

Le 21 avril 2018, la constitution de CESVI Tunisie a été constaté par un procès-verbal d'un constat d'huissier n. 51281, en tant qu'association étrangère en Tunisie filiale de CESVI Fondazione Onlus (aujourd'hui CESVI Fondazione – ETS) et le 06 novembre 2019, CESVI Tunisie a déposé sa déclaration d'existence fiscale pour constater son entrée en activité.

A cet effet, CESVI Tunisie assure le rôle de bureau de logistique des fonds monétaires au profit de CESVI Libye, à savoir :

- L'encaissement des fonds dans les comptes bancaires ouvert chez la BIAT au nom de CESVI Fondazione Onlus (aujourd'hui CESVI Fondazione – ETS) des en Tunisie,
- Le paiement des dépenses et des salaires du staff libyen et
- Le paiement des fournisseurs

Suite I Note n°2

Pour couvrir ses charges de gestion, CESVI Fondazione – ETS prend en charge tous les engagements de CESVI TUNISIE.

CESVI Fondazione - ETS qui, par délégation interne, autorise ensuite le représentant légal du pays, en ce moment Chiara Bogoni, Directeur Régional à :

- Représenter CESVI en Tunisie pour la mise en œuvre des activités de tous les projets menés par CESVI dans le pays au cours de l'année 2024.
- Effectuer des transactions économiques et financières avec des tiers en respectant les procédures de CESVI et des donateurs du projet.
- Effectuer les opérations de gestion courante sur les comptes bancaires au nom de CESVI pour la mise en œuvre de tous les projets menés par CESVI en Tunisie.

Recruter du personnel local et remplir les obligations du droit du travail local.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de **CESVI TUNISIE** ont été arrêtés, au 31 décembre 2024, par référence au système comptable des entreprises en Tunisie, sur une base de continuité d'exploitation.

Ils ont été établis suivant les dispositions de la norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif et dans le respect des conventions comptables ainsi que des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

■ Immobilisations incorporelles	:	33,33%
■ Agencement et aménagements divers	:	20%
■ Equipements de bureaux	:	20%
■ Matériel informatique	:	33,33%

2. Stocks

Les stocks d'approvisionnements sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. A la date de clôture, ils sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût historique d'acquisition et leur valeur de réalisation nette. Des provisions pour dépréciation sont constituées pour faire face aux moins-values potentielles. La société adopte la technique de l'inventaire permanent pour la comptabilisation des stocks et la méthode du coût d'acquisition moyen pondéré pour leur valorisation.

3. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, les dons en nature et en numéraire accordés à l'association pour l'acquisition d'équipements sont constatés en « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

Les subventions relatives à des biens non amortissables qui nécessitent, le cas échéant, l'accomplissement de certaines obligations, sont à rapporter aux résultats du ou des exercices qui supportent le coût d'exécution de ces obligations. Les subventions non monétaires et les biens correspondants transférés à l'association sont évalués et comptabilisés à leur valeur de réalisation.

4. Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et comptabilisés.

Les subventions attribuées pour couvrir des charges spécifiques sont à rapporter aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

NOTE N°3 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs, avances et acomptes	-	-
Etat, impôts et taxes	-	-
Personnel - Avances et Acomptes	750	750
Provision pour dépréciations des autres actifs courants	-	0
TOTAL EN DT	750	750

NOTE N°4 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CESVI ITALIE - Subventions à recevoir	49 708	51 803
TOTAL EN DT	49 708	51 803

NOTE N°5: IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	Valeurs nettes au	
									31/12/2024	31/12/2023
Logiciel	3 049	-	-	3 049	2 875	417	-	3 292	-244	173
Total des immobilisations corporelles	3 049	-	-	3 049	2 875	417	-	3 292	-244	173
INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	35 868	-	-	35 868	20 885	7 193	-	28 078	7 790	14 984
EQUIPEMENT DE BUREAU	23 358	-	-	23 358	16 580	4 491	-	21 071	2 287	6 778
MATERIEL INFORMATIQUE	115 648	-	-	115 648	80 572	24 209	-	104 781	10 867	35 075
Total des immobilisations corporelles	174 874	0	-	174 874	118 037	35 893	-	153 930	20 944	56 837
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	177 922	0	-	177 922	120 912	36 310	-	157 222	20 700	57 010

Au cours de l'année 2024, un lot de matériel informatique composé de 5 ordinateurs portables a été saisi par la Brigade économique. Ce matériel saisi a une valeur

NOTE N°6 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CNSS à payer	21 961	16 987
Personnel, rémunération dûes	2 102	2 382
Etat, impôts et taxes	17 349	7 523
Charges à payer	9 046	17 788
TOTAL EN DT	50 458	44 680

NOTE N°7 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs d'exploitation	-	7 874
TOTAL EN DT	-	7 874

NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES ACTIFS NETS

(en DT)

	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2022	-	99 704	-	99 704
Subventions d'investissements reçues	-	2 398	-	-
QP Subventions d'investissements dans le résultat de l'exercice 2023	-	-45 092	-	-
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2023	-	57 010	-	99 704
Subventions d'investissements reçues	-	-	-	-
QP Subventions d'investissements dans le résultat de l'exercice 2024	-	-36 310	-	-
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2024	-	20 700	-	20 700

Notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

NOTE N°9 : PRODUITS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Cotisation des adhérents	-	-
Subventions de fonctionnement	761 788	374 228
Revenus des activités et manifestations	-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	36 310	45 092
Revenus des activités et manifestations	-	-
Autres gains	-	1 297
TOTAL EN DT	798 098	420 617

NOTE N°10 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Achats non stockés de matières et fournitures	18 679	10 564
Electricité & Eau	1 218	-
Achats d'études et de services	-	4 084
TOTAL EN DT	19 897	14 649

NOTE N°11 : CHARGES DU PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Salaires et compléments de salaires	335 992	224 281
Charges sociales	62 032	57 590
TOTAL EN DT	398 023	281 871

NOTE N°12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Services extérieurs :	335 196	70 204
- Charges de location	87 916	47 763
- Entretiens et réparations	818	4 227
- Déplacement & Frais de missions et de réceptions	24 650	1 360
- Frais télécommunication	13 659	8 565
- Intermédiaires et honoraires	208 152	8 289
- Primes d'assurances	-	-
- Cotisation UTAIM bureau central	-	-
- Autres services extérieurs	0	0
Impôts et taxes	8 012	9 196
TOTAL EN DT	343 208	79 400

Cabinet Youssef ABOUDA

26, Rue Ali Ben Khalifa, El Menzeh 9

1013 - Tunis - Tunisie

Tel : +216 99 726 353

Fax : +216 70 039 579

you.abouda@gmail.com

www.audit-comptable-tunisie.com

**Cabinet d'Expertise Comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie (O.E.C.T)
Provides Audit, Consulting, Tax & Legal, Risk Management and Transaction services.**